

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 67 Pouvoirs : 6
Votants : 73 (dont 6 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPYN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GREMAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)
Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)
Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

**Objet : Désignation de représentants du Syndicat
au Conseil d'Administration de la SEMERAP**

Par une délibération en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) a désigné Mme Marie-Andrée BERKES (Saint Ours les Roches) comme déléguée titulaire représentant la communauté d'agglomération au sein du Comité Syndical de Sioule et Morge.

Par une délibération en date du 12 septembre 2020, le Comité Syndical de Sioule et Morge a désigné Mme Marie-Andrée BERKES comme l'une des 5 représentants du Syndicat de Sioule et Morge au conseil d'administration de la SEMERAP.

Par un courrier en date du 11 octobre 2022, le Maire de Saint Ours les Roches a informé le Syndicat de la démission de Mme Marie-Andrée BERKES de ses fonctions et mandats, et suite à la démission de plusieurs conseillers municipaux de Saint Ours les Roches, une réélection totale a été organisée dans la commune.

Comme vu avec les services de la Préfecture, une réélection totale ayant eu lieu sur la commune de Saint Ours les Roches, la délibération de la Communauté d'agglomération RLV du 23 juillet 2020 n'est plus valable. Nous sommes donc dans l'attente d'une nouvelle délibération de la Communauté d'agglomération RLV désignant ses nouveaux délégués au sein du Comité Syndical de Sioule et Morge.

Cependant, afin de permettre au conseil d'administration de la SEMERAP de se réunir, il est nécessaire que le Comité Syndical de Sioule et Morge désigne une personne pour remplacer Mme BERKES au conseil d'administration de la SEMERAP.

Pour mémoire, les représentants du Syndicat au sein du conseil d'administration sont :

- ✓ Grégory BONNET
- ✓ Luc CAILLOUX
- ✓ Marc CARRIAS
- ✓ Jocelyne LELONG
- ✓ Un 5ème représentant à désigner

Le Président indique que conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Puis il demande si quelqu'un souhaite représenter le Syndicat au conseil d'administration de la SEMERAP. En l'absence de candidat, il propose de nommer une femme, par souci de parité. Aucune femme de l'assemblée ne se déclarant candidate, il demande à Mme MONNET si elle accepterait d'être désignée. Cette dernière répond favorablement.

Le Président propose donc à l'assemblée de ne pas procéder au scrutin secret, et il propose également de désigner Mme Karina MONNET comme 5^{ème} représentante du Syndicat au conseil d'administration de la SEMERAP.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un 5^{ème} représentant du Syndicat de Sioule et Morge au conseil d'administration de la SEMERAP,
- **DESIGNE** à l'unanimité Mme KARINA MONNET pour représenter le Syndicat au conseil d'administration de la SEMERAP.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 17 décembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX